



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/165

**OBJET : APPEL NATIONAL AUX DONNS AU BÉNÉFICE DES  
COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE SINISTRÉES  
PAR LES INONDATIONS DU 15 OCTOBRE 2018**

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20184218-2018\_165-DE

**SLOW**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 38**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 10 décembre 2018**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 10 décembre 2018**

**Le 18 décembre de l'année deux mille  
dix-huit à 18h30**

à St Médard d'Eyrans – Salle des Fêtes

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Christian  
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme OHRENSSTEIN- DUFRANC
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	E	M. MAYEUX	EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	A		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	M. DARBO	DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme CANADA est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2018 est adopté à l'unanimité

\* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/165

**OBJET : APPEL NATIONAL AUX DONNS AU BÉNÉFICE DES  
COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE SINISTRÉES  
PAR LES INONDATIONS DU 15 OCTOBRE 2018**

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20181218-2018\_165-DE

SLOW

Vu l'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015, portant simplification du régime des associations et des fondations ;

Vu le décret n°2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de donation et des organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

## EXPOSE

Le lundi 15 octobre 2018, le sud de la France a connu de fortes intempéries et notamment le département de l'Aude, qui a subi des inondations dévastatrices.

A la suite de ces intempéries, l'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont lancé un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux 70 communes ayant subi des dégâts matériels colossaux.

Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés.

Le versement de cette contribution est à effectuer auprès de département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité Communes Audoises 2018 » .

La CCM souhaite participer à la solidarité envers ces territoires sinistrés par l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 €.

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Approuve le versement de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 €, au bénéfice du fonds spécifique d'aide à la reconstruction des équipements publics du Département de l'Aude.
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait à Martillac, le 18 décembre 2018

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*